

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
www.swisstribune.org

Recommandé

Conseil d'Etat de Fribourg
M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 4 mars 2015

Votre silence / respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Je me réfère au courrier que je vous ai adressé le 23 décembre 2014, voir pièce¹ d2465.

Le respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale avec les procédures mises en place pour les contourner est un sujet d'actualité.

Je constate que vous n'avez pas encore apporté de réponse à ce courrier dans le respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. En pratique vous n'avez même pas eu le temps d'accuser réception de ce courrier.

Par la présente, je vous informe officiellement que la BCV est concernée par cette affaire, voir pièce² d2474, pièce³ d2476 et pièce⁴ d2480.

Il serait donc urgent de respecter l'article 30 de la Constitution fédérale dont la violation est à l'origine de cette affaire et du dommage.

Il serait aussi temps de respecter l'article 9 de la Constitution fédérale qui garantit aux citoyens le droit de n'être pas traité de manière arbitraire par les Autorités. Cette lettre est publique, à chaque citoyen d'apprécier la situation. Si des éléments sont inexacts ou imprécis, vous avez naturellement le droit de réponse. Par contre le silence n'est pas considéré comme une réponse mais comme un déni de démocratie.

Dans l'attente de votre action respectueuse de la volonté de notre nation inscrite dans la Constitution fédérale, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes salutations cordiales.



Dr Denis ERNI

URL du document numérique avec annexes :

http://www.swisstribune.org/doc/d2482_150304DE_EJ.pdf

¹ Pièce d2465 : http://www.swisstribune.org/doc/d2465_141223DE_EJ.pdf

² Pièce d2474 : http://www.swisstribune.org/doc/d2474_150216DE_PK.pdf

³ Pièce d2476 : http://www.swisstribune.org/doc/d2476_150220PK_DE.pdf

⁴ Pièce d2480 : http://www.swisstribune.org/doc/d2480_150302DE_PK.pdf